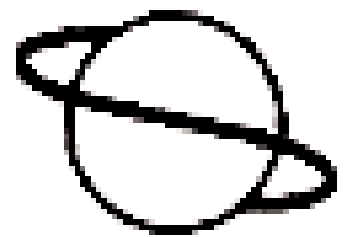




TEYDOU-

LE BAOBAB

MENSUEL INDEPENDANT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT
N°036 - Mars 2006 - PRIX : 200 UM



GEF/SGP

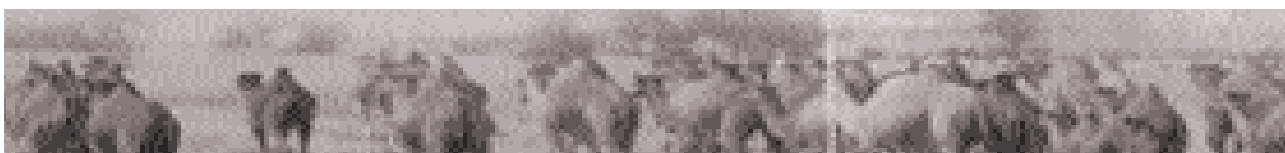
SMALL GRANTS
PROGRAMME

EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

L'impact environnemental suscite la méfiance

La contre expertise demandée à la société Scandpower Risk Management pour confirmer l'étude d'impact environnemental laisse douter de la fiabilité du rapport qui pourrait en découler parce que Woodside se révèle être l'un de ses principaux.





LE DATTIER DU DESERT OU MYROBALAN D'EGYPTE

Nom Scientifique : **Balanites aegyptiaca (L.) Del.**

Synonymes : **Balanites ziziphoides Lid br. et Schlechter, Agialida senegalensis Van Tiegh., Agialida barteri Van Tiegh., Agialida tombuctensis Van Tiegh., Ximena aegyptiaca L.**

Famille : **Balanitaceae**

Noms vernaculaires :
Hassaniya : **Teïchott**
Poular : **Mourtoki**
Ouolof : **Sump**

CARACTÈRES : Arbre petit à moyen atteignant 6m (rarement 10m) de hauteur et 30cm de diamètre avec une couronne arrondie ou ovale. Ecorce grise, lisse dans la jeunesse, fissurée et crevassée chez les sujets âgés ; tranche à l'extérieur vert clair, à l'intérieur ocre clair. Fortes épines atteignant 8cm, droites, vertes à pointes brun clair, alternes, insérées au-dessus de l'aisselle des feuilles. Rameaux en majorité retombants, très souples, verts avec lenticelles grises. Feuilles bifoliolées, courtement pétiolées, avec des folioles en majorité ovoïdes, entières, nettement nervées, de grandeur très variable. Fleurs jaune verdâtre, peu apparentes, en racèmes. Floraison sans époque fixe. Fruits en forme d'olive elliptique de 3 à 4cm de longueur, d'abord verts, plus tard jaunes. L'épicarpe mince entoure une pulpe douce, légèrement astringente, comestible, contenant un noyau dur qui est aussi comestible.

DISTRIBUTION : Le myrobalan est répandu dans tout le Sahel et la savane voisine au sud, également en Egypte, Soudan, Afrique Orientale, Arabie, Pakistan, et en Inde. Son aire de répartition est très vaste. Très peu exigeant quant au sol, on le rencontre en Mauritanie sur sols sableux, pierreux, argileux ou argilo-calcaire. En Afrique Orientale, il pousse jusqu'à 1500 mètres d'altitude. Le myrobalan est très résistant à la sécheresse. Les observations des vingt-cinq dernières années démontrent qu'il se régénère spontanément surtout sur les sols sablonneux et sablo-limoneux, occasionnellement inondés. Sa présence indique généralement le surpâturage.

Multiplication et culture : Les graines récoltées dans les excréments du bétail germent particulièrement bien, sinon on les cuit 7 à



Bois de feu et charbon de bois

10mn en refroidissant lentement, ou on les ramollit dans de l'eau tiède 12 à 18 heures. Le semis direct est aussi possible. Graines de grandeur et poids très variables ; 500 à 1500 par kg (même 4500 selon certains auteurs). Au début croissance assez rapide mais nécessite plusieurs années pour atteindre des dimensions exploitables (suivant les stations). Un arbre mûr (25 ans) peut donner entre 100 et 150kg de fruits mûrs par an.

Le myrobalan s'associe aisément avec la plupart des cultures car son feuillage peu encombrant ne donne qu'un faible ombrage. La cueillette foliaire et la taille sont applicables à partir de 3 à 4 ans. La protection contre le broutage au jeune stade est également indispensable. Après 4 ans, l'enracinement est suffisamment profond pour que l'arbre supporte la taille.

Utilisations bois d'œuvre et de service

Le myrobalan fournit un bois dur et lourd de couleur jaune pâle ou jaune brun. L'aubier et le bois ne se distinguent pas. La texture est fine, mais le grain est régulier. Malgré sa dureté, ce bois se travaille facilement. Le bois de cœur résiste aux champignons. Le bois du myrobalan

À de multiples usages : bois de mines, confection de fonds de wagons et de camions, meubles, ébénisterie, manches, échelles, articles de sport, ustensiles agricoles, traverse de chemin de fer, sculptures et objets d'art, jouets, tourneries, charpentes lourdes, fenêtres et portes, étalages, échafaudage, planches, caisseries, coffrages, engins de capture et armes...

D'un pouvoir calorifique très élevé, le bois n'est pas très apprécié par les ménagères utilisant les foyers sans évacuation de fumées car cette dernière a un effet irritant pour les yeux. Le charbon de bois ne présente pas cet inconvénient.

Usage alimentaire

La pulpe du fruit est comestible et consommée à l'état frais et sec ; mélangée avec de la baume (2/3 ou _ de pulpe-1-3 ou _ de baume), elle constitue une friandise très appréciée. Occasionnellement elle sert à la préparation d'une boisson très alcoolisée, servie comme stimulant de la digestion.

L'amande est très prisée par la population de campagnes, malgré la présence de balanitine, un principe amer que l'on puisse éliminer par décoctions répétées. L'amande contient environ 50 % de lipides. L'extraction de l'huile se fait à l'aide d'eau bouillante, l'amande ayant été préalablement broyée. Le tourteau qui en résulte est riche en protéines et offre ainsi une importante source azotée. L'huile, extraite de l'amande, est d'excellente qualité alimentaire. Riche en acides gras insaturés, elle possède une bonne valeur nutritionnelle.

D'un goût doux et amer (40 % de sucre et 7 % de saponine), le fruit, connu sous le nom de datte sauvage ou myrobalan est apprécié. Il est légèrement laxatif, huileux et contient de la gomme. Il est également consommé par le bétail après être tombé de l'arbre. Les noyaux (50 % du poids du fruit) contiennent 40 % d'huile, ils sont comestibles ou transformables en savon. Les noyaux moulus donnent une sorte

de tourteaux huileux. Ils sont utilisés aussi comme bibelots (petits objets décoratifs) ou jetons de jeu. Les jeunes pousses et feuilles sont cueillies pour être utilisées dans la préparation des sauces.

Les fleurs et jeunes feuilles sont consommées bouillies, dans les sauces ou en accompagnement. Le myrobalan est une importante espèce fourragère. Les caprins sont friands de ces feuilles et broutent aussi les fruits lorsqu'ils tombent au sol. Les jeunes pousses et épines sont molles et les bovins consomment les rameaux, faute d'autre brouet.

Usage dans la pharmacopée

L'écorce et la racine broyées en poudre ont un effet laxatif et calment les coliques. Des décoctions d'écorce finement broyées sont utilisées contre les maux de ventre et dans des remèdes contre la stérilité, les maladies mentales, la syphilis, les maux de dents, l'épilepsie et la fièvre jaune. Les analyses en laboratoire ont confirmé l'effet vermifuge de l'écorce. Les fruits, les feuilles et l'huile sont utilisés en usage externe contre le rhume.

Autres usages

DÉTERGENT : Un détergent riche en saponine est tiré des racines, des fruits et des fibres du liber, surtout celles de la base du tronc et des fruits.

POISON À POISSONS : L'écorce pilée, mélangée avec le liquide restant après la macération des tiges feuillées du *Cissus quadrangularis*, est utilisée comme pesticide par les pêcheurs.

DÉSINFECTION DE L'EAU : L'émulsion des fruits fournit un poison contre les escargots d'eau douce qui servent d'hôtes intermédiaires à la bilharzie, contre les larves de ce parasite aussi bien que contre les mouches cyclops, vecteurs du ver de Guinée. L'émulsion peut également être utilisée pour la décantation des points d'eau, car le *Balanites* n'est pas toxique pour l'homme et les animaux domestiques.

FABRICATION DU SAVON : L'huile extraite de l'amande sert à la fabrication de savon gras.

CLÔTURE : Les branches épineuses sont utilisées pour la construction de clôtures autour des concessions et des champs.

La grippe aviaire, une menace mon-

Depuis qu'en décembre 1997, la pandémie s'est déclarée à Hong Kong une peur a saisi les gens à l'échelle mondiale en raison de la gravité d'une telle maladie et la rapidité de son éventuelle propagation puisqu'elle est liée aux oiseaux et notamment les oiseaux migrateurs qui ne connaissent pas les frontières et dont certains font le tour du monde à la recherche des zones humides propices. Pour faire la lumière sur cette épizootie, Teydouma a rencontré Dr Idrissa Diara, Directeur du CNERF (Centre National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires) et a eu avec lui l'entretien que voici :

Teydouma : On parle de plus en plus de la grippe aviaire. Mais au juste la grippe aviaire qu'est-ce ?

Dr Issa Diarra : la grippe aviaire est une pathologie infectieuse de la volaille causée par un virus de la famille des orthomyoviridea dont il existe plusieurs souches. La plus mortelle, et c'est la raison pour laquelle elle est si tristement célèbre, c'est la souche intitulée H5N1.

Déclarée à Hong Kong en décembre 1997, la pathologie ne cesse d'évoluer par bonds depuis la deuxième moitié de l'année 2005. Il faut dire à ce niveau, qu'il existe un certain parallélisme en ce sens que les volailles domestiques, une fois incubées peuvent transmettre la maladie aux oiseaux sauvages, notamment aux grands voyageurs, qui accomplissent des migrations saisonnières du Nord au Sud, d'Est en Ouest, en plus naturellement de ceux qui font le tour du monde à la recherche de refuges humides. Ceux là peuvent transmettre la maladie aux sujets locaux qui, à

leur tour, contaminent l'espace et les volailles domestiques locales en l'occurrence.

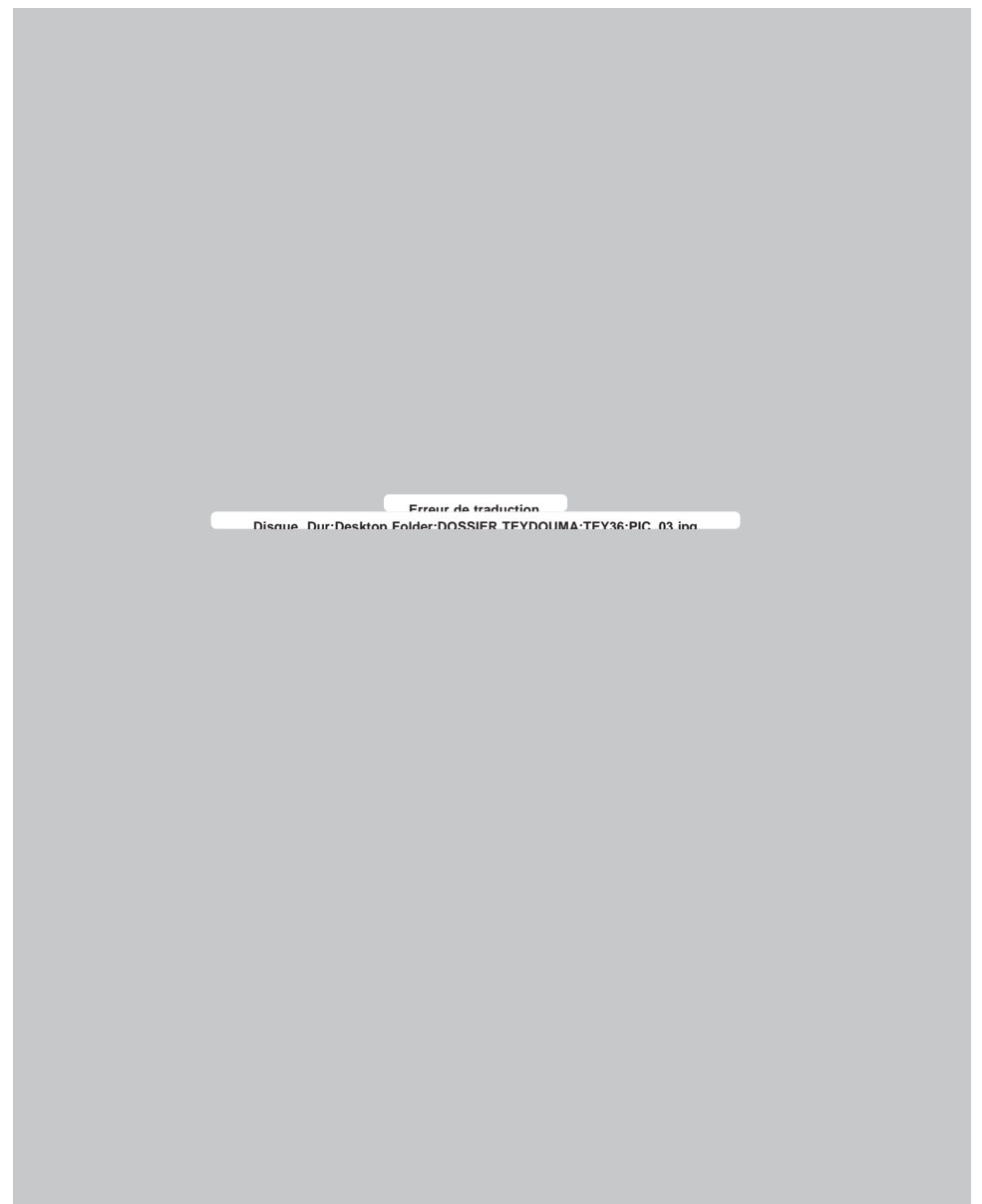
Ajoutons que la promiscuité a joué un rôle prépondérant dans le sens de la propension de la maladie. Dans certains pays asiatiques, il a été constaté que la maladie suivait les chemins de fer, autrement dit les circuits de transport intense des volailles ou d'objets infectés. Les oiseaux porteurs sont localisés actuellement dans bon nombre de pays européens depuis qu'ils ont franchi les frontières de la Turquie où des cas mortels ont été constatés. Récemment, la maladie a été constatée au Nigeria, en Egypte, au Niger et en France. Mais, c'est le parallélisme calamiteux qui rend cette pathologie dangereuse et catastrophique, une fois le virus muté pour se transmettre rapidement d'homme à homme. Pour le moment, cette maladie tue la moitié des personnes contaminées. Jusqu'ici cent soixante-dix personnes, essentiellement en Asie, ont trouvé la mort des suites de la grippe aviaire.

Teydouma : Parlez nous de la carte de la migration ...

Dr I.D : Comme je l'ai dit tantôt, les oiseaux porteurs de la grippe aviaire et notamment les grands migrateurs peuvent constituer un danger réel. La Mauritanie abrite de façon saisonnière des oiseaux venant d'Europe mais aussi de Russie, de l'Ukraine. Or ces volailles sont virtuellement en contact avec les oiseaux provenant d'Asie.

Teydouma : Y a-t-il des risques pour la Mauritanie ?

Dr I.D : Pur le moment, aucun cas de contamination n'a été signalé. Il n'y a pas lieu de provoquer la psychose néanmoins, il convient de rester prudent puisque des cas ont été signalés au Nigeria et en Egypte. Or nous avons des zones refuges d'oiseaux migrateurs : Lac R'kiz, Mahmouda, Lac d'Aleg, Diawling et le Banc d'Arguin. Ces sites pourraient bien-être considérés comme zones à risque éventuel



. Les oiseaux s'y regroupent et la contamination peut être catastrophique d'autant plus que l'élevage des volailles est quasi sauvage dans certaines localités du pays où le confinement est recommandé

Il faut préciser à ce niveau que nous ne sommes pas préparés à la lutte contre cette maladie. Un plan stratégique national de prévention et de lutte a été élaboré par les techniciens et sera validé incessamment par le comité interministériel institué à cet effet. En outre la Communauté internationale, consciente du risque qui menace le monde se prépare à l'attaque à tout moment et partout où besoin sera.

Malheureusement, nos laboratoires ne sont pas assez outillés pour faire face à une contagion à grande échelle alors que les frontières sont poreuses au niveau régional.

Ce qui est rassurant toutefois, c'est qu'il y a une forte mobilisation à l'échelle mondiale. Depuis six mois, le forum de Pékin a décidé de mobiliser des fonds impor-

tants pour faire face à un éventuel scénario catastrophique.

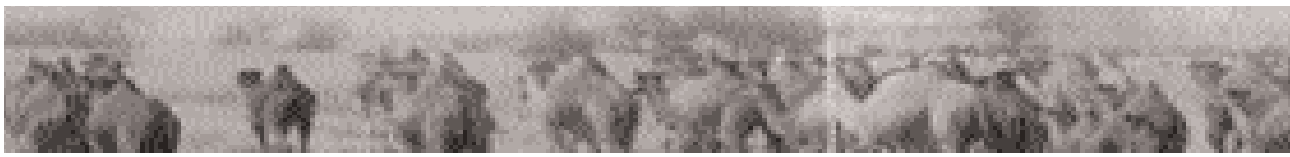
Teydouma : Quelle précaution doivent prendre les populations pour éviter la pandémie ?

Dr I.D. : Heureusement, la maladie ne s'est pas encore déclarée chez nous, mais il faut prendre toutes les précautions de nature à nous en prémunir. Pour prévenir, il faut éviter l'introduction chez nous de volailles, poussins, œufs, animaux outre les produits suspects. Il faut également éviter tout contact avec les volailles malades ou morts ainsi que les espèces d'oiseaux inconnues chez nous.

Teydouma : Un dernier mot ?

Dr. I.D. : Il existe certes un risque à l'échelle mondiale. Il faut en être conscient. Il ne faut pas le minimiser, vu l'interaction due à la migration, aux échanges et la porosité des frontières.

Propos recueillis par Nech



EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

L'impact environnemental suscite la méfiance

La contre expertise demandée à la société Scandpower Risk Management pour confirmer l'étude d'impact environnemental laisse douter de la fiabilité du rapport qui pourrait en découler parce que Woodside se révèle être l'un de ses principaux.

Depuis le début de l'affaire dite de Zeidane Ould Hmeida, l'on pataugeait dans un nuage d'informations insaisissables. Les quelques bribes d'éléments crédibles, même s'ils recoupaient, avec le recul, une part de vérité incongrue consignée dans les avenants, n'étaient pas à la mesure de l'ampleur des changements opérés par ces documents dans le partage de la production et les conséquences prévisibles de tels avenants. Tout le monde sait déjà que les plus hautes autorités de l'Etat sont intervenues suite à l'échec des pourparlers avec Woodside Ltd pour dénoncer ce qu'elles considèrent comme une atteinte grave aux intérêts supérieurs de la Nation. Woodside, et plus tard, Hardman Ressources, principaux actionnaires détenteurs de plus de 66% du champ pétrolier Chinguitti, à lui seul, s'élèvent contre la manière de l'Etat mauritanien de présenter cette affaire. Pour ces deux entreprises, les accords ont été obtenus de manière légale et dans un accord signé par le ministre du pétrole de l'époque Zeidane Ould Hmeida.

Les principaux aménagements opérés par les avenants

Les problèmes environnementaux soulevés par la partie mauritanienne sont bien touchés par les aménagements consacrés aux avenants. Ainsi dans l'avenant N°1 au contrat de partage de production pétrolière, en date du 23 juin 1999, relatif au bloc 2 du bassin côtier, l'avenant dispose article E, 5 point, "L'article 6.4 du PSC, qui prévoit que le Contractant devra au cours des opérations pétrolières prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de l'environnement, est modifié en remplaçant le sous-paragraphe 6.4 (b) comme suit : Eviter les pertes et rejet d'hydrocarbures produits ; tous pertes et rejets de boue ou de tout autre produit utilisé dans les opérations pétrolières seront effectués conformément au Plan Environnement du contractant, tel qu'approuvé". Dans l'avenant N°2 au contrat de partage de production pétrolière en date du 22 janvier 1997, relatif au bloc 3 et aux blocs 4 et 5 en eau profonde en Mer de Mauritanie, l'avenant indique que l'article 10.3 est remplacé par

un autre qui précise : "La quantité de perte de pétrole brut restant au cours de chaque année civile après que le contractant a prélevé sur la production totale de pétrole brut la portion nécessaire au recouvrement des coûts pétroliers suivant les dispositions de l'article 10.2, sera partagée entre le Gouvernement et le contractant... ". Dans l'avenant N°1 relatif au bloc 2 du bassin côtier, l'avenant propose "le deuxième paragraphe de l'article 9.5 du PSC sera remplacé par le paragraphe suivant : la dite demande précisera la délimitation du périmètre d'exploitation demandé, lequel englobera la surface présumée du gisement hydrocarbures ainsi découvert et évalué à l'intérieur du périmètre d'exploitation alors en cours de validité, et peut contenir des structures qui n'ont pas été forées ou évaluées... ". La gravité de la situation a vite été mise en évidence par les sorties du président, du premier ministre et du ministre du pétrole. L'Etat ne veut donc pas entendre parler de ces avenants qui, selon lui, déphasent les fondements des accords initiaux et mettent en danger l'environnement des sites de production pétrolière. Pour lui, ils ont été obtenus dans des conditions "irrégulières" et en conséquence estime qu'ils ne lui sont pas opposables. Si les analystes parlent de pertes estimées à 150 millions de dollars annuellement, l'Etat parle de plusieurs centaines de millions par an sans oublier les risques encourus au plan environnemental.

L'instruction du dossier de Zeidane Ould Hmeida pourrait peut être contribuer à éclaircir dans quelles conditions l'ancien ministre du pétrole a signé de tels documents. Le revirement opéré par le juge d'instruction dans le début d'instruction est déjà perçu comme l'intervention d'une main occulte dans cette affaire.

Hardman et Woodside, même combat

La société pétrolière Harman Ressources, qui fait partie du consortium de Woodside, avec 19% d'actions au projet Chinguitti, a rendu public mardi 7 février un communiqué dans lequel elle se solidarise de Woodside dans le litige qui l'oppose aux autorités mauritaniennes. Hardman fait siennes

"les régularités des avenants" et parle de la continuité de l'exploitation du champ pétrolier Chinguitti. Si dans un premier communiqué, faisant suite à la notification par Woodside du différend né entre elle et les autorités mauritaniennes au sujet des avenants en question, Hardman a adopté une attitude réservée, et appelé à privilégier la concertation entre les deux parties et à défaut faire appel à l'arbitrage convenu, elle est revenue à la charge mardi pour plaider la cause de sa consœur leader du consortium. Hardman se fait même plus incisive évoquant que les autorités mauritaniennes "n'ont pas raison de croire que les avenants ne sont pas entièrement légaux" parce que ces avenants ont été signés et adoptés par l'ex-Assemblée nationale et promulgués par l'ancien président Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya, le 1er février 2005. Mieux encore, Harmdan parle d'engagement dans ces avenants de l'Etat mauritanien de prendre en charge "les coûts environnementaux" et "la réhabilitation des sites" suivant le plan environnemental de ses partenaires. Un plan environnemental dont les conséquences sont jugées incommensurables et mis sur pied dans des conditions dangereuses pour pays, rétorquent les autorités mauritaniennes. Si Hardman, tout comme Woodside –les deux entreprises ont vu leurs cotes dégringoler de plusieurs points- justifie la révision par les avenants par les investissements colossaux en matière d'infrastructures, les autorités mauritaniennes, aussi bien le président que ces plus proches collaborateurs, ont invoqué l'irrégularité procédurales des avenants en question. Ainsi certains changements opérés par les avenants dénaturent, selon cette version, l'objet premier des accords. Il en est ainsi par exemple des dispositions qui existaient en matière de protection de l'environnement. Alors que les accords initiaux parlaient d'exigence de sauvegarde de l'environnement pour ses implications sur les autres ressources naturelles comme les ressources halieutiques, les avenants en évoquent le contraire. Par exemple dans les premiers accords qu'il faut "éviter toute perte, rejet hydrocarbures ainsi que les pertes et rejets de boue ou tout autre produit utilisé dans les opérations pétrolières". La magie des avenants

propose : " tous pertes ou rejets hydrocarbures ou de boue ou tout autre produit utilisé dans les opérations pétrolières seront effectués conformément au plan environnemental tel qu'approuvé". La clarification faite mardi par Hardman fait que c'est finalement sur le dos de la Mauritanie que retombe une telle responsabilité.

Malgré tout, le dialogue n'est pas rompu

Une autre réalité qui a également favorisé de telles pratiques ne tient pas seulement à l'esprit qui anime les avenants correctifs. En effet, alors qu'il existe depuis l'an 2000, une loi portant code de l'environnement (N°2000-45, en date du 26/07/2000), un chevauchement de compétence très grave nuit jusqu'au jour d'aujourd'hui à toute perspective de gestion organisée de certains dossiers dans notre pays. Si selon la loi, c'est le MDRE qui est responsable de l'environnement, le ministère des pêches était particulièrement concerné par l'exploitation en offshore du pétrole. Dans un pays qui n'avait aucune tradition pétrolière, ces aléas d'inexistence de modèle standard ont justifié que le plan de l'impact environnemental dont le décret d'application a été adopté le 15 septembre 2004. L'exécution de l'étude de l'impact environnemental, à la charge du promoteur, en l'occurrence Woodside, dépend du ministère du pétrole. Celui-ci aurait même commandé une contre-expertise à Scandpower Risk Management. Une société norvégienne dont l'un des principaux clients se révèle être Woodside. Sa contre-expertise pourrait en cas de publicité édifier sur la nature des engagements souscrits par les uns et les autres. En tout état de cause, et d'après des sources sérieuses, le cordon entre les parties mauritaniennes et les deux sociétés australiennes n'est pas définitivement rompu. Un espoir, même mince, scintillerait pour qu'enfin une solution à l'amiable trouve sa place quand les esprits se seraient apaisés, loin de la médiatisation de l'affaire. Il semble même que ce soit une tradition dans le métier.

REJEM

COLLOQUE DES JOURNALISTES AFRICAINS DE L'ENVIRONNEMENT À NOUAKCHOTT

Perspectives dynamiques

C'est du 27 février au 1er mars derniers que s'est tenu à Nouakchott, après Nairobi l le plus important colloque des annales du Réseau Africain des Journalistes de l'Environnement, plus connu sous l'appellation d'African Network Journalists Environment (ANEJ).

Un rendez-vous continental qui vient à point nommé pour la Mauritanie, qui s'oppose à Woodside suite aux contentieux sur le partage de la production pétrolière et particulièrement en ce qui concerne les préjudiciables à l'environnement. Nouvelle nation productrice d'or noir, la Mauritanie symbolise pour l'ANEJ, du reste présidée par notre confrère Sid'El Moctar Ould Cheiguer, une nation en plein essor, en prise avec les conséquences catastrophiques éventuelles liées à l'exploitation non-protégée.

Le colloque s'est tenu dans un cadre propice à une meilleure prise de conscience de l'environnement et à la revalorisation du rôle dévolu aux journalistes africains pour que cette question soit la priorité des priorités.

L'ANEJ regroupe aujourd'hui quelques 600 journalistes issus de 44 nationalités différentes présents dans presque tous les pays d'Afrique. L'ANEJ a établi d'autres partenariats avec une douzaine d'organismes internationaux, dont le PNUE, son partenaire stratégique ainsi que Water Africa, le Conseil Mondial de l'eau, la BAD, la FIJE, la Commission Economique pour l'Afrique, le CRDI au Canada, etc."

Ce colloque, qui a réuni des journalistes de 17 nationalités diffé-

rentes, s'est tenu sous le thème pri-



vilégié : "Pauvreté et Environnement, Quel rôle pour les Medias d'Afrique ? ". Après 3 jours d'intenses travaux, une stratégie globale de Communication pour la mise en œuvre du programme "Pauvreté et Environnement" a été largement débattu et un Plan d'Action 2006/2007 pour le réseau a été élaboré. La stratégie en question concerne les 7 pays cibles du projet dont la Mauritanie, l'Ouganda, le Mali, le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda et le Mozambique. Quant au Plan d'Action de ANEJ, il a traité le chronogramme d'ateliers de renforcements des capacités pour journalistes anglophones, arabophones et francophones du continent, l'édition d'une newsletter et la redynamisation du site web de l'ANEJ.

Sur le plan des efforts consentis localement pour la réussite du colloque de ANEJ, le discours du président de l'ANEJ M. Notons que Sid'El Moctar Cheiguer au terme d'une intervention clarifiant le cheminement du réseau ainsi que les lignes directrices de son plan d'action futur, a exprimé sa gratitude vis-à-vis des bailleurs et des institutions gouvernementales et la Division de l'Elaboration des Politiques et du droit de l'Environnement qui est le principal bailleur de la manifestation et à la Direction Afrique du PNUE.

Ses remerciements ont été aussi exprimés à l'endroit de la société nationale des Eaux (SNDE), à la SNIM, à Air Mauritanie et au Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion". Enfin, pour ce qui est de la déclaration finale de Nouakchott, il faut dire que les participants ont fait savoir que compte tenu "de plusieurs facteurs dont la vulnérabilité du continent africain qui est la première victime de la détérioration de l'environnement mondial ; de son danger continental et planétaire ; et confiants dans les capacités des journalistes africains à relever le défi, d'une information environnementale constructive, dans le respect de l'éthique et de la déontolo-

gie ; ils s'engagent à faire de la conservation de la Nature, que la préservation de l'Ecosystème et des ressources naturelles et du respect de l'Environnement une priorité dans la vulgarisation de l'information. Comme ils ont promis d'assurer une sensibilisation optimale et permanente des populations africaines, des gouvernants, de la Société civile et de manière générale la Communauté internationale sur la relation très étroite qui lie la pauvreté et l'environnement.

Les journalistes de l'ANEJ ont ajouté qu'ils s'engagent aussi à accompagner l'élan de solidarité au niveau mondial pour protéger l'environnement en assurant le relais nécessaire entre les décideurs et les utilisateurs des ressources naturelles dans l'esprit des principes des conventions internationales et régionales ; ils se sont engagés également à accompagner le Projet Pauvreté et Environnement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement dans sa stratégie globale de communication élaborée à Nouakchott.

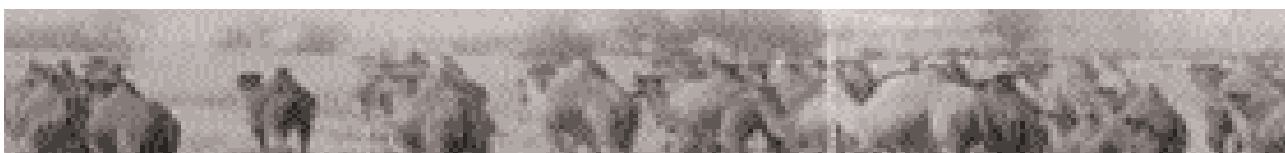
Enfin, ils ont lancé un appel à tous les médias d'Afrique et d'ailleurs, à toutes les organisations de défense de l'Environnement, nationales, régionales ou internationales, privées ou publiques, à soutenir l'ANEJ, le Réseau Africain des Journalistes de l'Environnement, dans sa volonté de respecter et faire respecter l'Environnement.

Il a été projeté également dans la lancée de mettre en place une antenne locale de l'ANEJ à Nouakchott.

REJEM

«TEYDOUMA» ON LINE Site web :

<http://membres.lycos.fr/ongarbre>



LE RÉSEAU DES ONG DE NOUADHIBOU :

Quand l'opacité prend le devant

Réuni en conclave le samedi 25 février 2006, dans le nouveau local concédé par le maire après d'âpres efforts, le réseau des Ong de Nouadhibou présidée par M. Ahmed Ould Sedigh avait pour ordre du jour plusieurs points dont la refecton du local, les cotisations des membres composés de 47 ONGs, la lecture du statut et règlement intérieur, la visite imminente du CSA, et d'autres questions diverses.

Cette réunion n'aura duré que deux heures et seul le premier point a été discuté selon des sources proches du réseau. Cela est dû, selon les mêmes sources, au manque de transparence, d'ouverture et à l'absence de culture démocratique. D'après ces sources, la discussion engagée s'est faite

sans tenir compte des propositions des membres surtout quand le bureau a déballé ce problème de refecton, les locaux devant abriter le réseau et surtout le problème de l'eau et d'électricité qui, selon un devis estimatif fait sans l'aval des membres demande 320.000 Um dont la moitié pour l'eau et l'électricité. Des voix présentes ont déclaré que le bureau va vite en besogne et ont proposé que la mairie qui vient d'octroyer un local prenne en charge l'électricité au moment où elle met en exécution son large projet d'extension du réseau électrique avec l'installation de l'éclairage public et des branchements gratuits aux populations.

Cette réunion, se déroule à un moment de déliquescence avancé de ce réseau. Certains membres du

bureau, et non des moindres, avaient déjà démissionné. Il s'agit de l'AEDM et de Mauritanie 2000, deux ONGs actives dans la ville.

La source qui a requis l'anonymat indique que d'autres défections sont en cours car la dotation des locaux s'est faite dans l'opacité la plus totale. Jugez-en vous-mêmes.

Sur les 47 ONGs membres du réseau, seules 26 ont reçu un local après moult interventions alors que le grand local ne compte pas moins de 70 bureaux, selon cette même source.

Situation pour le moins aberrante puisque toutes les ong auraient pu être dotées en locaux.

Dans tous les cas, des voix du réseau s'élèvent actuellement et ne sont plus prêtes à cautionner les agissements du présent bureau. Une approche nouvelle empreinte de transparence et d'ouverture est inéluctable surtout avec le vent du changement qui souffle sur le pays depuis le 3 août 2005.

A bon entendeur, salut.

Le Hakem préside une réunion avec la société civile

Le hakem de la Moughataa de Nouadhibou a présidé le 24 février 2006, dans l'enceinte de l'AMI, une réunion avec la société civile et les partis politiques. De ceux-ci, seuls le RFD et L'APP ont répondu à l'appel. Quant aux ONG, elles étaient bien représentées par les membres du bureau du réseau. En plus du Hakem, il y'avait aussi le président régional de la CENI, la secrétaire exécutive régionale du PNL, le coordinateur du RAVEL et le médecin chef de la Moughataa.

Le hakem devait parler avec tout ce monde, du changement intervenu depuis le 3 août et de ses conséquences positives, sensibiliser sur la nécessité de se recenser pour pouvoir participer aux différents suffrages qui auront lieu prochainement (referendum sur la constitution, élections municipales et législatives, présidentielles de mars 2007) mais aussi parler du problème récurrent de la grippe aviaire qui secoue le monde touchant déjà près d'une trentaine de pays et provoquant la mort, de part le monde, de plus d'une centaine de personnes.

Le Hakem a mis en relief la nécessité pour les mauritaniens de s'unir pour sauver le pays et relever les défis que sont la lutte contre la pauvreté, le sous-développement, l'anarchie qui gangrènent le pays.

Pour ce faire, le hakem dira qu'il est temps de rompre avec les méthodes du passé en cherchant à redresser le pays par une lutte acharnée contre tous les maux du sous-développement (esclavage,

ignorance, prépondérance de la tribu sur l'Etat, absence de citoyenneté, hausse vertigineuse des prix...).

Dans ce cadre, le hakem explicite, décontracté, a appelé la société civile et les partis politiques à jouer leurs rôles pour sensibiliser la population, pour la plupart jeune dira-t-il, sur les méfaits de tels fléaux qui sapent le développement.

L'autre point soulevé est l'obligation de l'inscription des populations ayant 18 ans et plus dans les listes à vocation électorale. Il a indiqué que des commissions sont créées pour la réussite du RAVEL coordonné par l'ONSet pour régler les problèmes afférents au recensement.

Après le hakem, le coordinateur du RAVEL donnera des éclaircissements sur le déroulement du recensement à vocation électorale. Son rôle (mise en place d'une liste électorale fiable qui remplace les anciennes listes " révisées " de 2004, découpage géographique qui a donné lieu à la mise en place de 64 bureaux pour la Moughataa et 10 bureaux pour les quatre arrondissements de Mamghar (6) Tmeimichatt(1) Inal (1) et Boulenoir(2). Pour ce recensement qui dure un mois, 18 recenseurs (16 pour la ville et 2 pour les arrondissements il y a trois contrôleurs qui coiffent donc 6 recenseurs. Le coordinateur a précisé que la présence physique de la personne munie de sa CIN originale est obligatoire.

Quant à l'ancien délégué adjoint à la surveillance des pêches et au

contrôle en mer qui a pris sa retraite l'année passée et actuel président régional de la CENI, il a parlé des conditions spécifiques que vit le pays depuis le 3 août. Les mauritaniens, dira-t-il, doivent profiter de ce moment particulier pour jouer leur rôle citoyen et prendre leur responsabilité historique pour inaugurer dans le pays des instances démocratiques justes et transparentes.

Cette phase fondamentale et unique où le pouvoir est neutre, doit bannir les vieux réflexes faits de suspicions, de discordes et de fraudes récurrentes.

Le dernier point à l'ordre du jour était la maladie de la grippe aviaire porté par le virus H5N1. Ce virus, dira le docteur, qui touche particulièrement les poules et les dindes est fragile et peut être détruit facilement par ébullition à 70° de la chair. Mais le problème qui se pose est au niveau de la cuisson qui risque d'infester la personne. Les signes de la maladie sont : œdème du corps, insuffisance respiratoire, mort le cou tourné...

Enfin le Hakem devait clôturer le débat sur tous ces problèmes à cause d'une insolite coupure récurrente d'électricité.

Mais avant de terminer, il a demandé au réseau des ONG secoué à l'intérieur par des schismes de régler leurs problèmes à l'amiable et a insisté sur l'importance de la collaboration de la société civile et les partis politiques.

ANNONCE

L'ONG Association de l'Arbre annonce l'ouverture de ses trois antennes dans les capitales régionales du pays (Wilaya du Trarza, de l'Inchiri et de Dakhlet Nouadhibou) en vue d'élargir le champs d'action de ses activités.

TEYDOUMA

MENSUEL INDÉPENDANT
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT

Révisé n° 135 du
21/11/1999/DAPLP/MIPT

ÉDITÉ PAR
L'ONG ASSOCIATION DE L'ARBRE
TÉL. 525 24 93 -

MOBILE : 633 01 56 & 641 41 74
B.P. 4059 - FAX : 525 67 11 -
E-MAIL : teydouma@yahoo.fr
<http://membres.lycos.fr/ongarbre>

DIRECTEUR DE PUBLICATION

EL HASSEN
ABDALLAHI SEMANE
RÉDACTEUR EN CHEF
MOHAMED EL HASSEN OULD
MOCTAR NECH

COLLABORATEURS

- BÂ ABDOULAYE
- MOHAMEDOU AMADOU
- ELLEWAD

*-En collaboration
avec le Réseau des Journalistes de
l'Environnement en Mauritanie
(REJEM)*

DIRECTEUR COMMERCIAL

ABIDINE OULD CHEIKH

CORRESPONDANTS

NOUADHIBOU : AIDAHY

OULD SALECK

TÉL. : 646 18 42

ZOUERATT : SIDI OULD

MOHAMED OULD BOBBA

Tél 675 64 77&664 67 69

ROSSO : DJIGO ABOUBAKRY

TÉL. 644 00 73

PAO :

TEYDOUMA

IMPRESSION :

Imprimerie Nationale

L'invention du soulier

Les souliers se sont répandus, il y a entre 26 et 40.000 ans. Ce qui permet de le savoir, ce n'est pas un fragment de soulier retrouvé au fond d'une caverne (le plus ancien soulier connu ne remonte qu'à 9000 ans), mais l'analyse de plusieurs ossements de pieds. Le petit orteil est devenu plus faible pendant cette période, écrit ainsi l'anthropologue britannique Erik Trinkaus. Cela ne peut s'expliquer, selon lui, que par l'apparition de souliers rigides, qui ont réduit notre besoin d'avoir des orteils forts et flexibles pour s'agripper ou garder l'équilibre.

Certes, il est probable que, en raison de climats plus froids, des humains aient commencé à protéger leurs pieds du froid des centaines de milliers d'années plus tôt. Mais de vrais souliers – ou des sandales – dotés d'une semelle plus dure, voilà qui a dû être une innovation technologique exceptionnelle.

Carrefour d'information et de sensibilisation Sur les changements climatiques

À partir du mois de Février 2006, avec l'appui de la coopération française, l'IAVS mettra en œuvre un projet de création d'un carrefour d'information et de sensibilisation sur les Changements climatiques.

Les effets escomptés de ce projet sont :

- oUne amélioration du fonds documentaire de l'IAVS dans le domaine des changements climatiques ;

- oL'élaboration d'une trousse pédagogique sur les changements climatiques pour les écoles secondaires et la publication d'un bulletin d'information et de dialogue sur les changements climatiques et leurs implications au Burkina Faso ;

- oUn service d'informations et de formations sur les changements climatiques par Internet aux médias pour leur implication plus grande dans l'information et la sensibilisation aux Changements climatiques au Burkina Faso.

Cigarettes " BIO

Même les fabricants de cigarettes se joignent à la production ... biologique. D'ici peu, les filtres de ces petits cylindres pourraient être biodégradables. Une firme Britannique, Stanelco, déjà fabricante d'emballages biodégradables, serait en lice pour la fabrication de ces filtres, qui se décomposeraient en deux mois. En comparaison, les filtres actuels, faits d'un Polymère

synthétiques de cellulose, ne sont Pas biodégradables et laissent 500.000 tonnes de déchets par an à travers le Monde. Interrogé par le magazine Britannique The New Scientist le président de Stanelco, Howard White, a déclaré candidement : " il n'existe pas de cigarettes sécuritaires, mais cela ne veut pas dire qu'elles ne peuvent

pas êtres plus propres et plus vertes " .

Mini-Tsunami en Mauritanie

Les populations ont assisté, perplexe à un phénomène maritime surprenant. En effet, les vagues ont atteint le 3 mars une hauteur jamais vu, de mémoire de Nouakchottois, culminant à plus de 6 mètres.

Selon les météorologues c'est un phénomène naturel dû aux effets de l'anticyclone des Açores provoquant des vents Nord-Ouest très fort. De ce fait, la houle naissant aux côtes méridionales du Maroc ont soufflé fort jusqu'aux côtes mauritaniennes, avec un maximum au niveau littoral de Nouakchott.

Le phénomène qui n'en a duré que 24 heures aura été une tempête provoquant des vagues très hautes. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure. Mais le problème de la fragilité du littoral interpelle les autorités concernées pour que de tel phénomène ne provoque pas d'incursions des eaux de mer localisées aux effets catastrophiques dans des zones urbaines qui se situent parfois au-dessus du niveau de la mer.

La tempête a provoqué des dégâts sur les côtes et notamment la destruction de 9 embarcations de pêche et la disparition d'une personne.

En outre, il y a eu rupture d'approvisionnement de poisson frais du marché local. Pour pallier cette pénurie, ce sont les pêcheurs imraguens qui ont fourni le poisson frais aux consommateurs de la capitale.

Le désert a ses attraits au Cap-Vert

Le Cap-Vert commande 5 millions de tonnes de sable de Mauritanie pour parfaire ses plages rocailleuses et éventuellement pour la construction.

Ce tonnage équivaut à la moitié de nos exportations ferreuses annuelles. Le sable fin serait transporté par camions géants à partir de sites intérieurs, puis acheminé par bateaux jusqu'aux côtes du Capverdienne.

Là, le sable étincelant, répandu sur les plages attirera encore plus de touristes venus d'Europe mais aussi des États-unis, depuis que le Sénégal constitue un pôle d'attraction de plus en plus actif en mettant en valeur le patrimoine de l'histoire négro-africaine.

Notons à ce niveau que des Iles Canaries importent le sable du Sahara Occidental depuis, plus de quarante ans en raison de l'ampleur du tourisme insulaire à Las Palmas, Tenerife Lanzarote notamment.

Certains environnementalistes mauritaniens craignent les conséquences désastreuses pour la Mauritanie dans le cas où les entrepreneurs ponctueraient le sable fin sur notre littoral déjà fragilisé.

D'autre part, cette initiative interpelle nos autorités, l'Office Tourisme en l'occurrence qui semble négliger un secteur doté naturellement d'atouts inégalables : 750 km de côtes aux plages sablonneuses quasi-vierges et ensoleillées

Grippe aviaire Alerte à Rosso et au Brakna

Les autorités sanitaires de la Wilaya du Trarza sont en alerte depuis la découverte jeudi dernier d'une vingtaine de perdrix morte dans une localité située à 17 Kilomètres de la ville de Rosso, Tenenksale. La mort subite et inexplicable de cet important lot d'oiseaux a amené les services de santé à prélever des échantillons qu'ils ont expédié à la Direction de l'Elevage pour des analyses au virus H5N1. Selon la source qui rapporte les faits, aucune mesure de sécurité supplémentaire n'a été entreprise, telle la mise en quarantaine des habitants du village en question comme il est recommandé.

Au même moment, d'autres cas similaires ont été rapportés de la Wilaya du Brakna où les services du Ministère du Développement Rural ont découvert plusieurs tourterelles mortes. Là aussi, aucune mesure de sécurité n'a été prise. Des échantillons ont été prélevés et envoyés à l'étranger pour des analyses.

Entre des autorités publiques qui continuent de nier l'existence dans notre pays de la grippe aviaire et un phénomène de morts suspectes de plusieurs dizaines d'oiseaux,

l'opinion reste perplexe d'autant plus qu'aucun résultat des analyses préalablement effectués ne soient mis à la disposition du grand public.

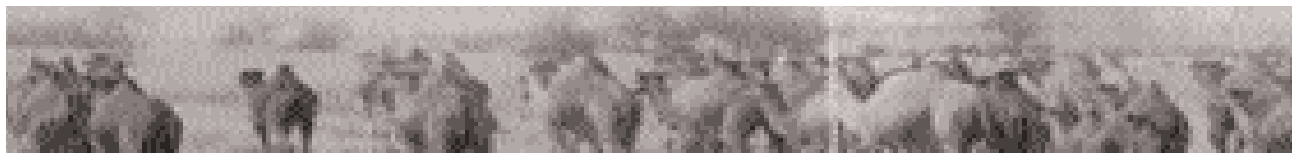
Il faut rappeler qu'une mission de la Commission Internationale de Recherche Agronomique et de

Développement (CIRAD) vient de séjourner dans notre pays pendant environ un mois, sillonnant les différents parcs nationaux, sans qu'aucun rapport sanctionnant leurs travaux ne soient publiés.

Fédération Mauritanienne de Boulangerie Du pain, au commerce de détail

Même si les populations semblent avoir accueilli avec joie l'ouverture de points de ventes de produits de première nécessité lancée par la Fédération Mauritanienne de Boulangerie, certains trouvent qu'au lieu de s'aventurer sur un terrain qui ne relève nullement de son ressort, la FMB ferait mieux d'améliorer la qualité de ses produits au lieu de s'ériger en mandarin d'une cause perdue d'avance.

Le pain proposé par cette structure qui a fait main basse sur un secteur qu'elle monopolise loin de toutes les règles du libéralisme économique, connaît une médiocrité exponentielle. Le consommateur qui se retrouve de jour en jour en possession de pain plus rachitique et insipide, voit son porte-monnaie fondre au prorata de la chute observée dans le poids du produit proposé et que la FMB contrôle en exclusivité. En plus d'être cher au point de devenir inaccessible pour les bourses moyennes, il a perdu en quelques années toute sa qualité. A défaut d'une politique saine dans ce sens, voilà que la FMB essaie de détourner l'attention en proposant des produits de base à des prix qu'elle juge alignés sur ceux fixés par les autorités. Une manière de sortir de grignoter sur la plate bande de la fédération de Commerce et de faire diversion.



Activités physiques de l'ADU

L'Agence de Développement Urbain (ADU) exécute depuis octobre 2003 dans le cadre de la Composante " Fourniture des infrastructures de base à Nouakchott " du Programme de Développement Urbain un certain nombre de d'équipements collectifs et d'infrastructures de base pour la ville de Nouakchott.

Ces équipements et infrastructures d'un montant global avoisinant 5,5 milliards d'ouguiyas, visent à l'amélioration des conditions de vie des populations cibles :

I – Réalisation d'équipements socio-éducatifs et infrastructures de base dans les Moughataa d'El Mina, de Riad, de Dar Naim et Teyarett :

L'ADU exécute un programme de construction d'équipements socio-éducatifs et d'infrastructures réparties à l'intérieur des quatre Moughataa les plus sous équipés de la ville :

à savoir El Mina, Riad, Dar Naim, et Teyarett.

1)Moughataa d'El Mina :

Au niveau de cette Moughataa, les projets de mise hors d'eau de la zone de

recasement de la Kébba, de réalisation de 10 blocs de latrines publiques, de construction de 2300 fosses de latrines familiales, d'un réseau de 16 KM de voirie dont 7 KM revêtus, d'une école secondaire, d'une école primaire, d'un centre de santé et d'un marché sont achevés à ce jour pour un coût global de plus de 1.300.000.000 UM. Tandis que la réalisation de 2 écoles secondaires, de 4 écoles primaires et d'un petit marché se poursuit normalement. L'achèvement de l'ensemble des travaux à El Mina est prévu pour mai 2006. Le coût de l'ensemble du programme de cette Moughataa dépasse 1.700.000.000 UM.

2)Moughataa de Riad :

Dans cette Moughataa, l'ADU réalise 6 écoles primaires, 2 écoles secondaires, 3 marchés de quartier et un centre de santé. Les travaux sont en cours et atteignent aujourd'hui un taux global de 50 % pour les écoles primaires, 35 % pour les écoles secondaires, 95 % pour les marchés et 80 % pour le centre de santé. La date butoir de fin des travaux est fin juillet 2006. Certains équipements seront livrés courant février 2006. Le coût de l'ensemble du programme à Riad dépasse 750.000.000 UM.

3)Moughataa de Dar Naim :

Dar Naim compte la réalisation de 5 écoles primaires, 3 écoles secondaires et 3 marchés de quartier. Les travaux sont en cours et atteignent aujourd'hui un taux global de 25 % pour les écoles primaires, 50 % pour les écoles secondaires et 40 pour les marchés. La date butoir de fin de travaux est fin juillet 2006. Certains équipements peuvent s'achever avant cette date. Le coût de l'ensemble du programme à Dar Naim dépasse 700.000.000 UM.

4) Moughataa de Teyarett :

La Moughataa de Teyarett compte la réalisation d'une école primaire, d'une école secondaire et de 2 marchés de quartier. Les travaux sont en cours et atteignent aujourd'hui un taux global de 75 % pour l'école primaire, 65 % pour l'école secondaire et 50 % pour les marchés. La date butoir de fin de travaux est fin juillet 2006. Certains équipements peuvent s'achever avant cette date. Le coût de l'ensemble du programme à Teyarett dépasse 230.000.000 UM.

II)réalisation d'un programme d'infrastructures pour la promotion des activités économiques à HIMO :

Le coût global de ce programme avoi-

sine 3 milliards d'ouguiyas, il est prévu :

i) La réalisation d'un réseau de voirie de 38 Km dont 14 revêtues pour la ville de Nouakchott repartie dans les Moughataa de Riad, Dar Naim, Teyarett et T. Zeina. Les travaux se poursuivent avec un taux d'avancement global de 30% à des rythmes distincts selon les trançons dont certains atteignent plus de 60%. Ces travaux d'une valeur de plus de 1.100.000.000 UM s'achèveront en octobre 2006.

ii) La construction d'un Centre d'Enfouissement Technique pour les déchets solides d'un coût de plus de 830.000.000 UM. Les travaux sont en phase d'achèvement et atteignent aujourd'hui un avancement de 85%, leur achèvement et prévu au début mars 2006.

iii) La construction d'un marché principal à bétail à Toujounine. Le projet est en phase finale d'étude (Dossier d'appel d'offre). Le lancement de l'appel d'offre aura lieu avant la fin du premier semestre 2006.

iv) La construction d'une infrastructure de pêche artisanale. Le projet est en phase avant projet sommaire de l'étude.

Communiqué de presse

Mi-décembre 2005, L'ONG sénégalaise " Océanium", partenaire du Programme Régional de Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM), nous informait de la présence d'un groupe de 3 à 5 lamantins pris au piège dans le fleuve Sénégal. L'ONG demandait alors le soutien financier des organisations environnementales afin d'organiser prochainement la capture des spécimens et leur libération vers le grand fleuve.

Depuis :

- L'ONG s'est rendue sur place et confirme que les animaux sont bien pris au piège dans un marigot de Windou Kanel (3 km de long, 600 m de large, profondeur maxi 2 m ; points GPS : N 15 31 913, W 013 11 400) ;

- L'ONG a mis en place une équipe de surveillance dont le responsable est le Président des pêcheurs Thioubaloh de la zone. Le chef d'équipe des gardiens est constamment sur place pour protéger les lamantins, particulièrement vulnérables à la chasse et la prise accidentelle par les filets ;

- L'Océanium retournera sur le site au mois de février pour préparer les filets de capture et organiser l'opération (il faut prévoir 250 à 400 personnes pour les rabattre) ;

- La capture des animaux représente une extraordinaire opportunité pour organiser un suivi post déplacement (balisage satellite, marquage

traditionnel ou autre) et assurer ainsi une meilleure protection de ces individus. L'Océanium ne possède ni les compétences scientifiques, ni les moyens techniques et financiers pour réaliser ce travail. Les coordonnées des spécialistes dans ce domaine nous manquent, si vous avez des contacts susceptibles de pouvoir organiser et/ou participer à cette opération de marquage, merci de bien vouloir nous les transmettre.

- A ce jour, l'Océanium a reçu, des promesses d'appui financier provenant de Wetlands International (1000 euros), de l'Association Française de protection de l'environnement marine Longitude 181 (500 Euros) et de la cellule communication du PRCM (1000 euros) Malgré ces efforts, le montant de 3000 euros souhaitait n'est pas encore atteint, il semblerait même qu'un appui de 1000 euros supplémentaire soit nécessaire pour couvrir les coûts de cette opération (frais de l'équipe de surveillance, déplacement vers la zone, réalisation des filets, opération de sensibilisation pour rassembler les rabatteurs sur place, travail de communication etc...) L'Océanium est donc toujours à la recherche de fonds (environ 1500 euros) pour mener à bien cette opération.

En vous remerciant de prêter attention à cette initiative directement liée à la conservation des espèces patrimoniales d'Afrique de l'Ouest.